

## Bulletin d'information n°8

### SOMMAIRE

Admission Post Bac (APB)

Emplois du temps

Calendrier des conseils de classe 1<sup>ER</sup> trimestre

GOPR

Chèque culture 2014

Contrats MA

Envole

Permanence assistante sociale

#### **Admission Post Bac (APB) :**

La remontée des notes sur APB a été faite par Monsieur le Proviseur exceptionnellement cette année. Ne pas tenir compte du BI N°6 dans lequel je vous demandais de passer à mon secrétariat pour récupérer votre identifiant et mot de passe. A ce jour toutes les notes ont été remontées.

#### **Emplois du temps :**

Ils sont définitifs à compter de cette semaine. Les emplois du temps des salles seront affichés dès mercredi après-midi. Je vous informe que plus aucun changement ne sera effectué.

#### **GOPR :**

Aura lieu le jeudi 27 mars à 13h30 salle A305.

#### **Chèque culture 2014 :**

Est disponible. Il permet d'assister gratuitement à des spectacles dans différentes structures partenaires. Il est accessible aux jeunes de 12 à 26 ans.

Pour ce faire, deux solutions :

Si l'**élève n'est pas boursier**, il s'inscrit au Rex (1000 FCFP à l'année pour le Rex-Pass) et le chèque lui est donné en cadeau de son inscription.

Si l'**élève est boursier**, il doit passer par le CDI du lycée pour l'obtenir gratuitement.

Bien vouloir faire parvenir aux documentalistes avant le vendredi 4 avril et pour chacune de vos classes la liste des élèves boursiers qui seraient intéressés.

#### **Contrats M.A :**

Les M.A sont invités à se présenter à mon secrétariat pour signer leur contrat de travail avant le vendredi 28 mars.

**Envole :**

Depuis la rentrée l'Espace Numérique de Travail ENT Envole est installé sur les serveurs de chaque lycée de Calédonie. Pour mener à bien ce projet au LGN nous devons installer un groupe de pilotage composé du chef d'établissement, du TEN, du PRI du lycée, Mme Boizeau, de la documentaliste Mme Elie. Je propose que deux collègues intéressés par cette mise en place s'associent à ce groupe pour que nous puissions ensuite demander une première formation de prise en main de l'ENT. Merci de donner votre nom à mon secrétariat si vous êtes intéressé(e).

**Permanence assistante sociale :**

Madame BERTHEZENE Françoise sera présente au lycée tous les après-midis de 12h00 à 16h00 et le mercredi matin de 7h30 à 12h00 en semaine B.

**Calendrier des conseils de classe 1<sup>er</sup> trimestre :**

Les professeurs principaux feront noter dans le carnet de correspondance la date des conseils dont ils ont la charge.

		<b>PROVISEUR</b> <i>Salle A305</i>	<b>PROVISEUR-ADJOINT</b> <i>Salle B204</i>	<b>CHEF DE TRAVAUX</b> <i>Salle B303</i>
<i>Lundi 12 mai 2014</i>	<b>16H30</b>	<b>208</b>	<b>1S2</b>	<b>1STMG6</b>
	18H00	209	TES2	TST2S3
<i>Mardi 13 mai 2014</i>	<b>16H30</b>	<b>214</b>	<b>TS1</b>	<b>TRCH1</b>
	18H00	215	TS3	TMERC2
<i>Mercredi 14 mai 2014</i>	<b>13H30</b>	<b>205</b>	<b>1S1</b>	<b>1ST2S2</b>
	15H00	206	1S3	1ST2S1
	<b>16H30</b>	<b>207</b>	<b>1ES3</b>	<b>1STMG5</b>
<i>Jeudi 15 mai 2014</i>	16H30	201	1L	1STMG1
	<b>18H00</b>	<b>202</b>	<b>1S4</b>	<b>1STMG2</b>
<i>Vendredi 16 mai 2014</i>	16H30	212	TL	TGF1
	<b>18H00</b>	<b>213</b>	<b>TES3</b>	<b>TGF2</b>
<i>Lundi 19 mai 2014</i>	16H30	210	TESL	TMERC1
	<b>18H00</b>	<b>211</b>	<b>TSIG</b>	<b>TST2S2</b>
<i>Mardi 20 mai 2014</i>	<b>16H30</b>	<b>203</b>	<b>1ESL</b>	<b>1STMG4</b>
	<b>18H00</b>	<b>204</b>	<b>1ES2</b>	<b>1STMG3</b>
<i>Mercredi 21 mai 2014</i>	<b>13H30</b>	<b>216</b>	<b>TS2</b>	<b>TRCH2</b>
	<b>15H00</b>			<b>TSTSS1</b>

**REMARQUES :**

*jeudi 1er et vendredi 2 mai : férié et pont de la fête du travail*

*jeudi 8 et vendredi 9 mai : jour férié et pont de la Victoire de 1945*

*jeudi 29 et vendredi 30 mai : jour férié et pont de l'Ascension*

# Informations et recommandations concernant la saisie des moyennes trimestrielles et le déroulement des conseils de classe.

- N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos notes et appréciations. Toutes les notes et/ou appréciations devront être reportées par les professeurs 72 heures ouvrables avant la date fixée du conseil. **La saisie sera dès lors bloquée.** Il appartiendra à chaque professeur principal de veiller à ce que ses collègues respectent impérativement les délais de saisie des notes et appréciations et éventuellement de relancer les retardataires. Il s'agit pour le professeur principal comme pour le président du conseil d'avoir accès à tous les éléments chiffrés ainsi qu'aux appréciations leur permettant de se faire une idée précise de la situation de chaque élève et de chaque classe, de faire un bilan des résultats obtenus dans chaque matière et de préparer les propositions d'appréciations générales ainsi que les récompenses et sanctions éventuelles.
- N'attendez pas le jour du conseil pour signaler au C. P. E. les «cas lourds» d'absentéisme et/ ou de retard.
- Signalez le plus rapidement possible au secrétariat du proviseur-adjoint toute anomalie ou difficulté rencontrée (problème de saisie, absence de groupes, doublons, élèves manquant...)
- En seconde comme en première, les matières seront affectées du coefficient 1. Par contre, en terminales, toutes les notes seront coefficientées comme au baccalauréat.
- Vous ne devez utiliser qu'une seule colonne par matière et donc saisir qu'une seule note par élève (ex : saisir SVT et non SVT G1 ou SVT G2, ou Eco- Droit plutôt qu'Eco-Droit G1 ou Eco-Droit G2). Il n'y a pas de groupe, ni de distinction « écrit/oral ». La seule exception prise en compte concerne les TD et TD en ST2S où dans chaque cas, deux enseignants interviennent.
- En ECJS, vous avez le choix entre saisir une appréciation et/ou une note. ECJS est une matière à part entière. Elle doit donc être évaluée.
- Il en va de même concernant les enseignements d'exploration de seconde où vous avez le choix entre saisir une note et/ou une appréciation. Là également, l'évaluation est obligatoire.
- Rien n'est à saisir dans le cas des TPE, des aides personnalisées ainsi que des aides individualisées.
- L'édition des bulletins est du ressort du secrétariat du proviseur-adjoint. Elle se fera la veille de chaque conseil. Les bulletins seront amenés par le président le jour du conseil.
- Les relevés de moyennes trimestrielles seront également mis à la disposition des membres de chaque conseil de classe.
- Une proposition d'appréciation générale sera soumise par le professeur principal à l'ensemble des membres du conseil.
- Une fois la proposition validée, il appartiendra au président de conseil de la reporter sur le bulletin.

Fait le 17 mars 2014

Le Proviseur-adjoint,  
M. GLAIESSER